

Mi 2019

PAT D'AMIENS METROPOLE

IDENTITE

Porteur

Amiens Métropole

Territoire

Somme (80) – Hauts-de-France

39 communes pour 179 958 habitants

Nombre d'EPCI : 1

Contact technique

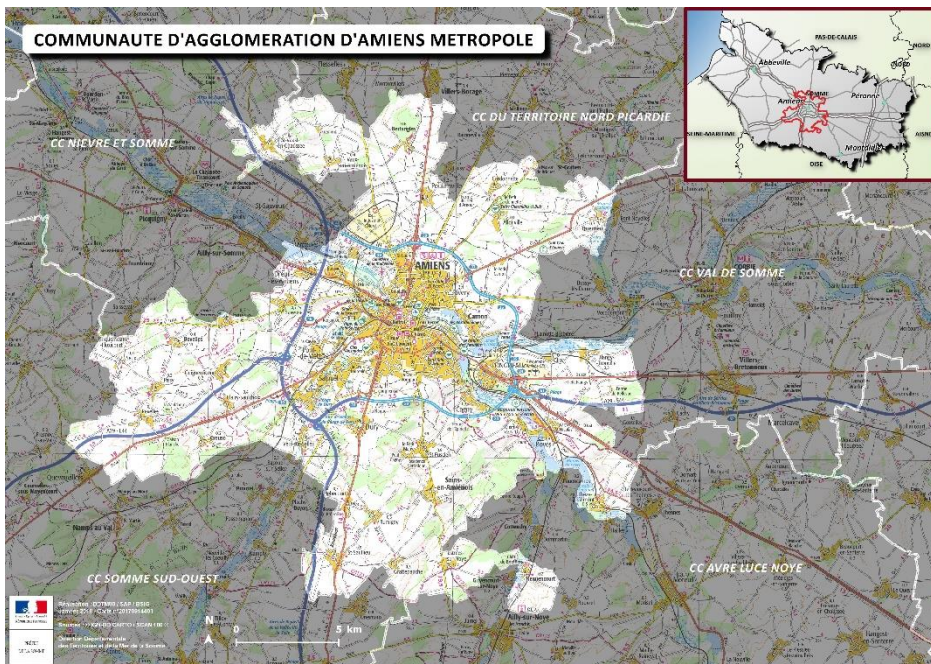
Hedin Severine

Technicienne en charge du PAT

severine.hedin@grandamiensois.com

Date du dernier entretien

Mi 2019



Source : Direction
Départementale des territoires
et de la mer de la Somme

TYPOLOGIE

TYPE DE PAT

PAT agri-alimentaire d'offre

Gouvernance agri-alimentaire fermée

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

La communauté d'agglomération Amiens Métropole s'inscrit dans un territoire principalement composé de **plateaux agricoles traversés par des cours d'eau**, qui en fait sa spécificité et génère une attractivité touristique. Bien que marqué par un passé fortement industriel, le territoire amiénois s'ancre aujourd'hui dans un processus de tertiarisation.

Amiens Métropole est le grand **centre urbain attractif** du département de la Somme, réunissant un peu plus de la moitié de la population du Grand Amiénois (Pôle Métropolitain qui regroupe 8 EPCI dont Amiens Métropole), et plus des deux tiers de ses emplois.

A l'échelle du Grand Amiénois l'agriculture est un secteur important, notamment **l'agro alimentaire** avec environ 60 industries agro alimentaires présentes sur le territoire. Les terres agricoles en péri urbanité de l'agglomération subissent une pression foncière importante, ayant mené à de nombreux conflits fonciers. L'agriculture du territoire se caractérise à la fois par une pratique de céréaliculture intensive et exportatrice sur les larges plateaux picards, et du fermage dans des vallées humides partagées entre espaces naturels et agricoles ou le maraichage est majoritaire.

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

Sur le territoire amiénois, l'agriculture est mise à l'agenda local au **début des années 2000** à l'occasion de conflits fonciers liés à l'installation de grandes zones logistiques. En 2001, Amiens Métropole et la Chambre d'agriculture signe une **Charte d'objectifs de l'agriculture péri urbaine**. En 2003, Amiens Métropole et les organisations professionnelles agricoles signent un protocole cadre de l'agriculture péri urbaine pour réparer les préjudices liés à l'urbanisation subis par l'agriculture. Ce protocole est toujours actif et son comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

L'agglomération œuvre également depuis la fin des années 1990 à la relance de la culture maraîchère dans les sites d'hortillonnages et à sa promotion. Durant de nombreuses années, agglomération et Chambre d'agriculture ont mené plusieurs actions, sans que l'on puisse parler de la mise en place d'une réelle stratégie agricole territoriale malgré le soutien du réseau Terres en villes auquel appartiennent les deux partenaires.

C'est la création du **Pôle métropolitain** et du dispositif PAT qui ont conduit les deux partenaires à s'emparer de la thématique alimentaire en 2018.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

Amiens Métropole et la Chambre d'agriculture ont répondu à l'**appel à projet PNA** de la DRAAF Hauts-de-France en Mai 2018, dont ils ont été lauréats en Août 2018. Cette candidature a été l'occasion pour l'agglomération de faire du lien entre des actions déjà effectives et menées par Amiens Métropole : la création d'une légumerie pour la cuisine centrale, le projet zéro gaspi zéro déchets, la santé et nutrition ...

Le financement de la DRAAF a permis l'élaboration d'un **diagnostic agricole et alimentaire** fait par la Chambre d'agriculture, à données plutôt quantitatives, dont la restitution a mobilisé une centaine d'acteurs du territoire. De ces ateliers de restitution ont aboutis des grands axes d'actions qui posent les bases stratégiques du projet.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage du PAT est co-portée par Amiens Métropole et la Chambre d'agriculture de la Somme.

A noter qu'il n'existe plus de chargé de mission dédié à l'agriculture à Amiens Métropole. Jusqu'en 2019, c'était la cheffe de service développement économique qui travaillait sur le PAT et les questions d'agriculture. Depuis, ce même agent travaille au Pôle métropolitain du Grand Amiénois et continue de travailler sur le PAT d'Amiens

Métropole. Les questions liées à l'agriculture urbaine dans la métropole sont gérées par la direction Attractivité du Territoire de l'agglomération.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

- Pilotage

o Un comité de pilotage

Il est composé des élus de l'agglomération concernés et intéressés par le sujet (4/5 élus), ainsi que la Chambre d'agriculture de la Somme et la DRAAF. Le premier comité de pilotage a eu lieu en fin 2018, avec le souhait des élus de travailler en priorité sur une solution d'approvisionnement par le biais de casiers connectés, débouchant sur un premier forum qui a abordé cette thématique.

o Un comité technique

Il est composé d'agents d'Amiens Métropole et de la Chambre d'agriculture de la Somme. Ce comité technique n'est pas autant formalisé que le comité de pilotage, malgré des réunions régulières.

- L' implication des habitants

En Mai 2019, est organisé un forum autour de la restitution des résultats du diagnostic, ouvert à tous les acteurs du système alimentaire : associations, consommateurs, grande distribution, agriculteurs, maraîchers, élus, étudiants... regroupant une centaine de participants

Le Conseil de Développement, organisé à l'échelle du Pôle Métropolitain, s'est positionné sur le sujet de l'alimentation lors du lancement officiel du CDC commun aux membres du Pôle Métropolitain.

LA COMMUNICATION

Non encore renseigné

LE FINANCEMENT

L'émergence du PAT d'Amiens Métropole, et notamment le diagnostic agricole et alimentaire a été financé par la DRAAF. Il n'existe pas de financements propres pour le suivi et l'animation du PAT. Aujourd'hui, un agent de l'agglomération et un agent de la Chambre d'agriculture travaillent sur le Projet Alimentaire, en plus de leur mission principale. La question d'un budget fléché pour donner plus de corps à l'animation du projet se pose.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le diagnostic a identifié 2 axes et 4 enjeux majeurs :

- **Axe 1 : « mieux produire »**
 - Comment rétablir le lien entre agriculteurs et consommateurs (Acceptabilité de l'agriculture en milieu urbain)
 - Comment accompagner le renouvellement des générations d'agriculteurs
- **Axe 2 : « mieux manger »**
 - Promouvoir une agriculture locale de qualité
 - Permettre à l'ensemble de la population d'accéder aux produits locaux

LE PLAN D'ACTION

Il n'existe pas encore de plan d'action

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Le PAT de la Métropole d'Amiens était à date de l'entretien en cours d'élaboration.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Le PAT de la Métropole d'Amiens était à date de l'entretien en cours d'élaboration.

L'EVALUATION

Il n'est pas prévu à l'heure actuelle de processus d'évaluation du PAT.

L'ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Actuellement en construction, le PAT a pour objectif de mettre en cohérence tous les projets liés à l'agriculture et à l'alimentation déjà en cours sur le territoire, sans relier pour l'instant le PAT à d'autres politiques structurantes de territoire.

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Une réflexion s'entame autour de l'échelle du Pôle Métropolitain, dans lequel deux EPCI portent chacune un PAT aujourd'hui. En effet, le diagnostic préalable au PAT a révélé que si l'essentiel de la demande en produits locaux et de qualité est située en majorité dans le périmètre de la métropole amiénoise, l'essentiel des producteurs est situé en dehors de ce périmètre, rendant pertinente une réflexion du projet alimentaire à l'échelle du Pôle Métropolitain. La Chambre d'agriculture de la Somme a signé une convention de partenariat avec le Pôle Métropolitain dans le cadre du déploiement d'un réseau de techniciens et d'élus à l'échelle du Pôle autour de la thématique de l'alimentation « locale, durable et saine », qui a pour but de conforter les 2 PAT déjà en cours sur le périmètre du Pôle Métropolitain, et favoriser l'émergence de nouveaux PAT.

ENSEIGNEMENTS BENEFICES ET REUSSITES

DIFFICULTES ET FREINS

- L'absence de service dédié à l'agriculture et l'absence d'un technicien/chargé de mission territorial référent sur l'agriculture et l'alimentation au sein de l'agglomération rend plus difficile le portage du projet.
- Absence de budget fléché sur les actions du PAT

COMMENTAIRES

Expérience à suivre pour étudier l'efficacité du levier du PAT dans une agglomération qui intervient ponctuellement sur l'agriculture depuis une vingtaine d'années mais sans jamais avoir pu mettre en œuvre une stratégie territoriale d'ensemble en la matière.

POUR ALLER PLUS LOIN



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

